

Il est temps d'adopter de nouveaux paramètres pour mesurer le rendement de l'enseignement postsecondaire, selon un rapport du COQUES

Le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario ne pourrait que profiter d'un ensemble de paramètres qui mesureraient notamment les compétences que les étudiantes et les étudiants acquièrent pendant leurs études, la relation entre les programmes et la réussite en emploi et le rendement financier des établissements, c'est que ce que soutient un nouveau rapport de recherche du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Dans son budget de 2019, le gouvernement de l'Ontario annonçait son intention d'augmenter la proportion du financement qu'il consent aux collèges et universités de la province qui est calculée en fonction des résultats que ces établissements obtiennent. Cette proportion, qui est inférieure à 2 % à l'heure actuelle, va augmenter pour atteindre 60 % d'ici l'année scolaire 2024-2025. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités verse 5 milliards de dollars par année à titre de subventions de fonctionnement aux 44 collèges et universités publics de l'Ontario.

Le rapport en question, intitulé *Des paramètres pour l'enseignement postsecondaire au 21^e siècle*, fait valoir qu'il est temps de jeter un regard neuf sur la meilleure façon d'évaluer le rendement du système postsecondaire de la province. Il préconise que les paramètres du rendement soient étroitement reliés à la politique gouvernementale, qu'ils se concentrent sur la mesure de l'incidence et des retombées plutôt que sur les intrants, qu'ils s'inspirent des meilleures données disponibles et qu'ils soient motivés par un désir d'amélioration plutôt que par la reddition de comptes.

« Veiller à ce que nous récoltions la valeur et les résultats attendus de notre investissement public dans l'enseignement supérieur est une fonction légitime et responsable du gouvernement. Pour y parvenir, nous devons disposer d'un système de mesure du rendement et d'une série de paramètres connexes qui soient significatifs et informatifs. »

Le rapport recommande qu'un nouveau système de paramètres du rendement :

- utilise le Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) pour calculer les taux de diplomation et analyser les tendances de la mobilité de la population étudiante; et utilise ces données pour améliorer le maintien aux études, la mobilité et le transfert des crédits ainsi que les résultats en matière de diplomation au niveau des programmes;
- entreprenne une évaluation à l'échelle de la province des compétences de base transférables acquises par les étudiantes et les étudiants en mettant l'accent sur la littératie, la numératie et la pensée critique afin d'améliorer les retombées pour les diplômé(e)s qui font leur entrée sur le marché du travail;

- utilise des données fiscales longitudinales pour déterminer les résultats des diplômé(e)s sur le marché du travail, notamment les taux d'emploi et le revenu, et se sert de ces données pour apporter des améliorations au niveau des programmes;
- mesure le taux de participation et l'ascension économique des étudiantes et des étudiants à faible revenu et de première génération et utilise ces données pour adopter des stratégies qui vont permettre de combler les écarts entre les résultats en matière de participation et les résultats sur le marché du travail;
- exige des établissements qu'ils mesurent et publient les taux véritables « tout compris » de l'augmentation de la rémunération individuelle des employé(e)s; et utilise les données pour orienter des stratégies de rémunération viables;
- exige des établissements qu'ils publient des données sur la charge de travail du personnel enseignant, y compris les charges d'enseignement, les extraits des recherches et les niveaux salariaux; et utilise ces données pour orienter la différenciation au niveau des facultés et au niveau des établissements;
- surveille les ratios clés de la santé financière des collèges et universités de l'Ontario pour repérer et corriger rapidement les problèmes émergents de viabilité.

Le rapport estime également que ces paramètres de mesure devraient s'appliquer à tous les volets du système d'enseignement supérieur et de formation de l'Ontario, y compris aux collèges, aux universités, aux collèges privés d'enseignement professionnel et au système d'apprentissage.

« De meilleures données vont se traduire par une meilleure planification, une exécution plus solide et une différenciation accrue, ainsi que par la mise en place de mécanismes de financement reposant sur les résultats ainsi que d'ententes significatives axées expressément sur le rendement entre le gouvernement et les fournisseurs. »

Des paramètres pour l'enseignement postsecondaire au 21^e siècle, par Harvey P. Weingarten, Martin Hicks, Amy Kaufman, Ken Chatoor, Emily MacKay et Jackie Pichette, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.